

## Compte rendu du Conseil Municipal du 7 Avril 2017

---

**Etaient présents :** Jean-Paul Bontemps, Jacques Humbert, Bernard Pichet, Gérard Giffard, Jérôme Clément, Patrick Vion, Elise Vincerot, Laurent Vion, Sébastien Ferré, Fabienne Gavand, Michel Aufranc, Vincent Poret.

**Etaient absents excusés :** Philippe Braillon, Joelle Legris, Loïc Sermonat.

Phillipe Braillon donne pouvoir à Jacques Humbert,

**Secrétaire de séance :** Fabienne Gavand

---

Le compte rendu du 10 mars étant erroné, le conseil reporte son approbation à la prochaine réunion.

### 1) Vote des 4 comptes de gestion 2016

Les Comptes de Gestion du Receveur qui sont le reflet exact des comptes administratifs de la commune sont approuvés à l'unanimité.

### 2)Vote des 4 comptes administratifs 2016

#### 1/2 Budget principal

Les réalisations de l'exercice 2016 section exploitation sont de 80 096.91 € et à la section investissement de 35 899.65 €. Soit un résultat de l'exercice de 115 996.56 €. Les reports de l'exercice précédent ( 20516.22 en fonctionnement et – 124 626.39 € en investissement) permettent d'obtenir un excédent de fonctionnement de 100 613.13 € et un déficit d'investissement de 88 727.35 €. Soit un résultat global excédentaire de 11 886.39 €.

#### 2/2 Budget photovoltaïque

##### Fonctionnement :

- Dépenses 15 580.81 €
- Recettes 27 688.55 € donc un excédent de 12 107.74 €
- Report de 2015 de 37 149.25 € d'où excédent total de 49 256.99 €

##### Investissement :

- Dépenses 9437.29 €
- Recettes 11238 € donc un excédent de 1800.71 €
- Report de 2015 de 6642.23 € d'où excédent total de 8442.94 €

En fin d'exercice le résultat global du CA 2016 photovoltaïque est donc excédentaire de 57 699.93 €

#### 3/2 Budget assainissement

Les réalisations de l'exercice 2016 section exploitation sont de 46 285.23 € et à la section investissement de - 310 202.97 € . Les reports de l'exercice précédent (140 359.09 € en fonctionnement et 54 350.07 € en investissement) permettent d'obtenir un excédent de fonctionnement de 186 644.32 € et un déficit d'investissement de 255 852.90 €. Soit un résultat global déficitaire de 69 208.58 €.

En effet, nous sommes toujours en attente de subventions allouées pour l'assainissement du Bourg à hauteur de 58 947 €.

#### **4/2 Budget lotissement communal**

##### Fonctionnement :

- Dépenses 212 064.85 €
- Recettes 226 475.90 € donc un excédent de 14 411.05 €
- Report de 2015 d'un excédent de 156 906.19.15 € d'où un excédent total de 171 317.24 €

##### Investissement :

- Dépenses 237 767.48 €
- Recettes 211 352.65 € donc un déficit de 26 414.83 €
- Report de 2015 d'un déficit de 116 002.15 € d'où déficit total de 142 416.98 €

En fin d'exercice le résultat global du CA 2016 lotissement est donc excédentaire de 28 899.22 €  
Ces 4 comptes sont approuvés à l'unanimité.

#### **3) Délibération pour dissolution du CCAS**

Monsieur le Maire annonce que suite à la dissolution du CCAS qui devient Commission Communale d'Action Sociale le budget de l'ancienne structure est absorbé par le budget général, qui sera ainsi impacté du déficit de 101,33 €. Les membres et le fonctionnement restent inchangés.

Délibération votée à l'unanimité

#### **4) Délibération pour affectation de résultat**

Délibération votée à l'unanimité pour chacun des quatre budgets.

#### **5) Délibération pour taux d'imposition 2017**

Comme l'année précédente le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition (taxe d'habitation, taxe foncier bâti et non bâti) afin de permettre à l'intercommunalité de bénéficier une dotation globale de financement majorée.

Préservant ainsi le coefficient d'intégration fiscal, la dotation communale du FPIC est préservée.

Délibération votée à l'unanimité

#### **6) Délibération pour les 4 budgets primitifs 2017.**

##### **1/6 Budget principal**

Affectation du résultat déficitaire de 88 727 € intégralement à la section d'investissement. Il n'y a pas de RAR (restes à réaliser) et le résultat global du CA 2016 est imputé du résultat déficitaire de 101.33€ suite à la dissolution du CCAS : les 11785 € sont affectés intégralement en recettes de fonctionnement. La section de fonctionnement est équilibrée à 426 748 € et la section investissement à 723 857 €.

##### **2/6 Budget photovoltaïque**

Affectation du résultat 2016 de 8 442 € intégralement à la section d'investissement. Et le résultat 2016 de fonctionnement est intégralement reporté à la section pour un montant de 49 257 €.

La section de fonctionnement est équilibrée à 76 581 € et la section investissement à 19 680 €.

##### **3/6 Budget assainissement**

L'excédent de fonctionnement de 186 644 € est affecté intégralement au déficit d'investissement, qui était de 255 852.90 € au CA 2016. Les RAR (restes à réaliser) s'inscrivent de plus en investissement pour 36 000 € et le solde des subventions à toucher mais le besoin de financement aspire l'excédent de fonctionnement.

La section de fonctionnement est équilibrée à 88141 € et la section investissement à 502 919 €.

#### **4/6 Budget lotissement communal**

Affectation du résultat 2016 déficitaire de 142 417 € intégralement à la section d'investissement. Et le résultat 2016 de fonctionnement est intégralement reporté à la section pour un montant de 171 317 €.

La section d'investissement est équilibrée à 311 165 € et la section de fonctionnement à 382 638 €. Le conseil approuve cette délibération à l'unanimité

#### **7) Délibération acceptation de legs.**

Le conseil accepte à l'unanimité le legs de la famille Dandelot, de sa maison située montée de l'église ainsi que des terrains cadastrés ZE 86 et 110 au cadastre de Boyer, et donne tous pouvoirs à monsieur le Maire pour accepter les conditions du testament et signer tous documents nécessaires.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **8) Délibération pour demande de subvention de l'appel à projet départemental.**

Le conseil départemental propose un financement pour les équipements communaux. Ce financement se fera sur appel à projet. Le maire propose de souscrire à cet appel pour le projet de l'aménagement sécuritaire de la D 906.

Délibération votée à l'unanimité.

#### **9) Délibération pour changer la référence 1015 de FPT en IB Terminal de la FPT.**

L'indice 1015 de la fonction publique territoriale (FPT) a été supprimé et remplacé par l'Indice Brut Terminal (IBT) de la même fonction publique territoriale, servant de base au calcul de l'indemnité des élus dont le montant reste inchangé. Malgré le fait obligatoire, il convient de valider ce changement de nomenclature.

Le conseil approuve à l'unanimité

#### **Questions diverses**

-Rapport est fait du conseil d'école du 04/04/2017

#### **-Aménagement des abords de la D906**

Un courrier de Monsieur Travaillant destiné à 5 membres du conseil municipal nous interpelle sur l'utilité de l'aménagement du carrefour rue de Limone et nous conseille d'installer un panneau sens interdit pour empêcher les véhicules de sortir de la rue de Limone sur la D906.

Constatant que la rue de Limone se terminerait en impasse imposant des demi tours de poids lourds impossibles dans ce secteur, que cette sortie aménagée permettrait de diminuer la circulation parfois compliquée et dangereuse devant l'école maternelle et ainsi protégerait les enfants, il est décidé que cette proposition ne sera pas suivie.

La séance est levée à 23 heures.